

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MAI 2020

Aujourd'hui onze mai deux mil vingt, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mme DURY, M. GUILLAUME, M. TERRIER, Mme PARÉ, Mme GUITARD, M. MALET, M. DELANDRE, M. DOOR, M. NOTTIN, Mme GABRIELLE.

Ont donné délégation de vote :

- Mme BUTOR à Mme GUITARD
- M. MENARD à M. MALET
- Mme SCHWARTZ à Mme DURY
- M. JOSEPH à M. TERRIER
- M. SILLET à M. DELANDRE
- M. COQUELIN à M. GUILLAUME
- Mme DUBOIS à Mme PARÉ
- Mme BABIN à Mme PARÉ
- Mme TICOT à M. TERRIER
- Mme LAJUS à M. DIGEON
- Mme DENIS à M. GUILLAUME
- M. SUPPLISSON à M. DELANDRE
- Mme DECHAMBRE à Mme DURY
- Mme PIQUET à M. NOTTIN
- M. BOUSCAL à M. DIGEON
- M. GALLINEAU à Mme GABRIELLE
- M. BOURGUIGNAT à Mme GABRIELLE
- Mme FORTIN à M. MALET
- Mme ROCHOUX à M. DOOR
- Mme KOUASSI à M. NOTTIN

Absents : - M. FONTENEAU, M. BELABBES.

-=-=-

Mme PARÉ remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

Le Conseil Municipal adopte les procès-verbaux des séances des 10 Février et 08 Avril 2020.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 08 AVRIL 2020

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 08 Avril dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (Etat) au titre de la subvention d'équipement sportif 2020 pour la construction d'un espace de Street Workout et d'agrès de fitness extérieurs au lac des Closiers
(Arrêté n° D 20/007 reçu en Sous-Préfecture le 10/04/2020)

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020 pour l'opération de reconstruction de l'école maternelle du Grand-Clos.
(Arrêté n° D 20/008 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2020)

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020 pour l'opération de mise aux normes du centre Nelson Mandela.
(Arrêté n° D 20/008 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2020)

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la Ville dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur Municipal.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019

Le Maire présente le compte administratif 2019 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence à Monsieur DOOR au moment du vote.

⇒total des dépenses 31 646 562,27 €	
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	22 174 885,42 €
Dépenses d'investissement de l'exercice.....	5 461 983,75 €
Résultats reportés	299 133,48 €
Restes à réaliser en fin d'exercice	3 710 559,62 €
⇒total des recettes 32 913 324,22 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	23 853 416,46 €
Recettes d'investissement de l'exercice.....	4 080 115,40 €
Résultats reportés	1 300 746,93 €
Résultats affectés	1 834 951,81 €
Restes à réaliser en fin d'exercice	1 844 093,62 €
d'où un excédent global de clôture de.....	1 266 761,95 €

Adopté à la MAJORITÉ par 22 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI) et 3 ABSTENTIONS (Mme GABRIELLE, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT).

BUDGET DE LA VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

◆ Excédent de fonctionnement au 31.12.2019	2 979 277,97 €
◆ Affectation obligatoire à la section d'investissement	1 712 516,02 €
◆ Affectation complémentaire en réserves	337 133,95 €
◆ Affectation à l'excédent reporté	929 628,00 €

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2020 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de 4 751 649,57 € se décomposant comme suit :

✚	670 640,00 € pour la section de Fonctionnement
✚	4 081 009,57 € pour la section d'Investissement

Adopté à la MAJORITÉ par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI) et 3 ABSTENTIONS (Mme GABRIELLE, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT).

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Considérant la nécessité de pourvoir au poste vacant suite au décès de Mme JEHANNET, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. Jean-Noël GUILLAUME pour siéger au Conseil d'administration du C.C.A.S..

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal, qui en prend acte, des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2019.

Acquisition 2018

Nature du bien	Localisation	Identité du cédant	Date acquisition	Condition d'acquisition
Passage	30 rue de la Pêcherie AN 1118 - 32 m ² AN 1119 - 12 m ²	Vallogis	acte du 17/4/19 Maître Rouvé	1 € + 144 Acquisition amiable. Délibération du 1/2/16
Voirie	ruelle de l'Hatier AM 872 37 m ²	SCI Paul Doumer	acte du 26/01/2018 Maître El Andaloussi	1 € + 135 Acquisition amiable. Délibération du 20/10/17
Voirie ordures ménagères	rue du fg d'Orléans AR 74 365 m ²	Vallogis	acte du 28/9/18 Maître Rouvé	35 000 € + 1 426,70 Acquisition amiable. Délibération du 25/6/2018

Cession 2018 : Néant

Nature du bien	Localisation	Origine de propriété	Identité cédant	Identité cessionnaire	Condition cession
immeuble	2 rue Manuel AD 468 324 m ²	Acte du 03/10/1998 Association pour non-voyants "l'Amitié"	Ville de Montargis	Montchieri Patrimoine	50 000 € cession amiable. Délibération du 06/11/2019 Acte du 04/12/2019 Maître Collet

Bail emphytéotique 2019
Néant

**RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES BELLES MANIÈRES, DE LA RUE DU MOULIN À TAN, DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, DE LA RUE RAYMOND LAFORGE ET DE LA RUELLE PINON :
AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS À VENIR**

Considérant la nécessité de procéder au lancement d'une nouvelle consultation pour le réaménagement du boulevard des Belles Manières, de la rue du Moulin à Tan, de la place de la République, de la rue Raymond Laforge et de la ruelle Pinon,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les avec les entreprises qui seront retenues.

Adopté à la MAJORITÉ par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI) et 3 ABSTENTIONS (Mme GABRIELLE, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Considérant l'impossibilité d'organiser le voyage prévu début juin pour les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Conseil Municipal décide d'attribuer exceptionnellement un bon d'achat de 150 € aux lauréats et d'insérer cette modalité au règlement du concours.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS D'ÉTÉ 2020

Suite à la crise sanitaire que connaît notre pays aujourd'hui, il est proposé de reconduire les tarifs des ALSH d'été 2019 pour l'année 2020.

Ces accueils de Loisirs Sans Hébergement fonctionneront du 6 juillet 2020 au 21 Août 2020

Catégorie	Quotient en euros	Tarif Hebdomadaire	Tarif jours 4	Tarif jours 3
1	de 0 à 197	10,00	8,00	6,00
2	de 198 à 264	11,00	8,80	6,60
3	de 265 à 331	12,00	9,60	7,20
4	de 332 à 398	13,00	10,40	7,80
5	de 399 à 465	14,00	11,20	8,40
6	de 466 à 532	17,50	14,00	10,50
7	de 533 à 599	21,00	16,80	12,60
8	de 600 à 666	23,50	18,80	14,10
9	de 667 à 710	25,00	20,00	15,00
10	de 711 à 800	41,00	32,80	24,60
11	de 801 à 950	45,00	36,00	27,00
12	de 951 à 1050	48,00	38,40	28,80
13	> à 1051	50,00	40,00	30,00
HM1	Non montargois scolarisés à Montargis	51,00	40,80	30,60
HM2	Non Montargois non scolarisés à Montargis	58,00	46,40	34,80

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI).

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS

Le montant des prestations ALSH, cantine, garderies périscolaires proposées aux familles par le service affaires scolaire-enfance est fonction du quotient familial de la CAF du mois d'Avril de l'année en cours.

Devant la crise sanitaire que connaît aujourd'hui notre pays, le Conseil Municipal décide de prendre en compte exceptionnellement pour l'année scolaire 2020-2021 le quotient CAF du mois de juin 2020 qui sera plus favorable aux familles. En effet de nombreuses familles étant actuellement en chômage partiel, le quotient familial de juin 2020 intégrera cette diminution des revenus des familles.

Cette disposition sera portée aux règlements intérieurs de la restauration scolaire et des centres de loisirs.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

TARIFS DU PROGRAMME D'ANIMATIONS ETE 2020 DU SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Comme chaque année, le service Jeunesse & Sports propose pendant les congés scolaires d'été un programme d'animation, autour d'activités sportives, du lundi au vendredi.

En partenariat avec l'AME et son projet « un été de proximité », les activités seront organisées autour du lac des closiers. Intitulée « I Lac sports », cette animation se tiendra du 08 Juillet au 30 Août 2019.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-après, identiques à ceux de l'an passé :

- Prix du « Pass Sports » (donnant accès à toutes les activités de l'été à l'exception du « Séjour découverte à La Rochelle » et de « l'escapade dans le Morvan ») identique à l'an passé :
 - 10 € pour les Montargois qui ne sont pas inscrits à la maison des jeunes (MDJ)
 - 5 € pour les jeunes déjà inscrits à la maison des jeunes
 - 15 € pour les non Montargois

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI).

EXONÉRATION TOTALE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT LES DROITS DE TERRASSE COUVERTE ET NON COUVERTE, AINSI QUE LES DROITS D'ÉTALAGE ET DE DÉBALLAGE (PANNEAUX) AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

En raison des mesures instaurées pour stopper la propagation du Covid-19, les commerçants ne justifiant pas d'une absolue nécessité à la poursuite de la continuité de la nation, ont été directement impactés par la fermeture de leur commerce.

Malgré une réouverture à partir du 11 mai 2020, les cafés, bars, restaurants resteront quant à eux fermés jusqu'à nouvel ordre.

Afin de contribuer à la reprise de l'activité commerciale locale, le Conseil Municipal décide l'exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public concernant les droits de terrasse couverte et non couverte, ainsi que les droits d'étalage et de déballage (panneaux) au titre de l'année 2020.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2,

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu la déclaration de création de poste faite auprès du Centre de Gestion,

Considérant que les besoins du service le justifient,

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir la faculté de recruter sur un grade de technicien, un agent contractuel à compter du 11 juin 2020, comme le prévoit l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et de créer 1 poste de Technicien (soit 3 postes créés au tableau des effectifs).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS PARTICULIÈREMENT MOBILISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Comme le prévoit le Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2020, rendu public le 15 avril 2020, le Conseil Municipal décide le versement d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et charge le Maire de sa mise en œuvre.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

FIXATION DES TARIFS 2020-2021 DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE

Le Conseil municipal décide d'une part, de maintenir les tarifs actuels du Conservatoire pour l'année scolaire 2020-2021, et d'autre part, la création du tarif annuel pour le cours de théâtre.

Tarifs année scolaire 2019-2020 :

DISPOSITIFS	CONTRIBUABLES MONTARGOIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES				AUTRES COMMUNES	
	MONTARGIS		CC4V		- 18 ans	Adultes
	- 18 ans (1)	Adultes	- 18 ans (1)	Adultes		
Pré-cycle (Jardin, Eveil, initiation Musicale-Corporelle-Instrumentale) Initiation Danse	de 41,08 à 171,17 € (A)		de 41,08 à 171,17 € (A)		304,42	
Classe instrument et chant (cursus, parcours différencié, parcours adultes, approche orchestrale)	de 53,13 à 221,40 € (B)	291,10	de 53,13 à 221,40 € (B)	436,65	516,60	654,97
Atelier pratique collective Musicale (et Alliance) ou Chorégraphique (barre au sol/atelier chorégraphique)/Formation Musicale (seule).	de 13,53 à 56,37 € (C)	56,37	de 13,53 à 56,37 € (C)	84,56	102,50	102,50
Classe de danse (cursus, parcours différencié, parcours adultes)	de 53,13 à 148,34 € (D)	164,00	de 53,13 à 148,34 € (D)	246	266,50	287,00
Classe de théâtre	de 37,20 à 154,98	203,77	de 37,20 à 154,98	305,65	361,20	458,48

CC4V : Communauté de Communes des 4 Vallées : (Chevannes, chevry-sous le Bignon, Corbeilles en Gâtinais, Courtempierre, Dordives, Ferrières en Gâtinais, Fontenay sur Loing, Girolles, Griselles, Gondreville La Franche, Mignères, Mignerette, Le Bignon Mirabeau, Nargis, Préfontaines, Rozoy le Vieil, Treilles en Gâtinais, Sceaux du Gâtinais, Villevoques)

(1) voir grille des quotients familiaux

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI).

NOUVEAU REGLEMENT INTÉRIEUR DES USAGERS DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL

Vu les nouvelles activités proposées par le Conservatoire, l'évolution des dispositifs pédagogiques, l'évolution de la réglementation et afin d'intégrer les modifications liées à la future réforme des Conservatoires,

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur des usagers du Conservatoire à rayonnement communal, applicable à compter du 1^{er} Septembre 2020.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI).

AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR du Gâtinais montargois définit les conditions dans lesquelles d'une part, les acteurs du territoire apportent leur contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par les acteurs locaux.

Le programme d'actions inscrit au contrat 2020-2026 a fait l'objet d'une élaboration partagée entre la Région, le PETR du Gâtinais montargois, la Communauté de communes du Betz, de la Cléry et de l'Ouagne, la Communauté de communes des Quatre Vallées, la Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais, l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing et la commune de Montargis.

Vu la délibération CPR n° 20.01.26.80 du 24 juin 2020 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur le territoire du PETR Gâtinais montargois,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le Contrat Régional de Solidarité Territorial 2020-2026.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme KOUASSI).

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR LE C.C.A.S. - EXERCICE 2020

Considérant les besoins du C.C.A.S.,

Le Conseil Municipal vote une subvention complémentaire de 170 000 € pour le C.C.A.S. de Montargis, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire 2020.

Adopté à l'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis